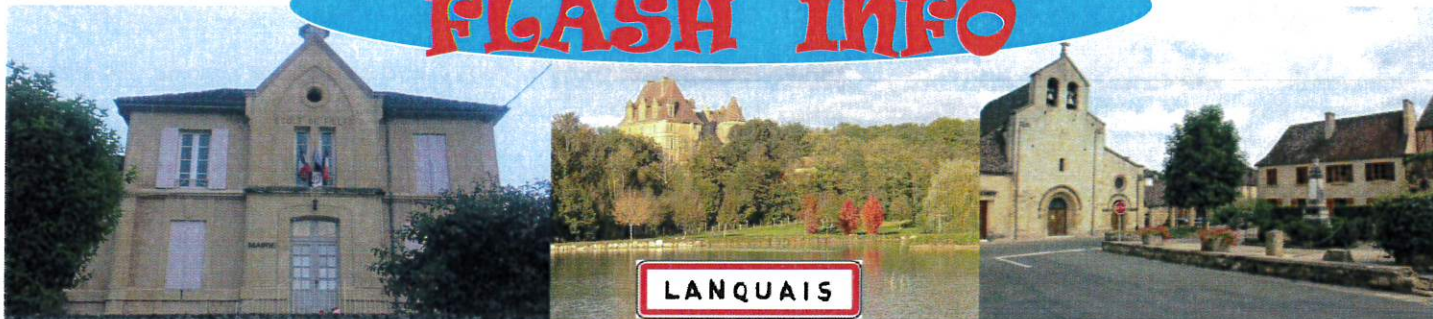


# FLASH INFO



Mairie : 05.53.61.07.26. mail : [mairie-lanquais@orange.fr](mailto:mairie-lanquais@orange.fr)

**lundi, mardi, mercredi, vendredi  
de 8h30 à 11 h 30**

*Flash info n° 2 du mois de novembre 2020*

## COVID-19

### Les mesures mises en place par la Commune de Lanquais durant le confinement.

La municipalité de Lanquais a créé une cellule de crise se réunissant régulièrement pour faire un point de la situation et adapter les mesures en fonction de l'évolution de la pandémie et des instructions des services de l'État.

#### Organisation des services municipaux.

Les services administratifs et techniques respectent les consignes « barrières » édictées par le gouvernement.

Ainsi :

L'accueil physique n'est possible que sur rendez-vous et est limité aux démarches administratives. Toute demande ordinaire ou signalisation non urgente est à adresser par mail à l'adresse [mairie-lanquais@orange.fr](mailto:mairie-lanquais@orange.fr) ou par courrier « Mairie 1 côte de la fillette 24150 Lanquais ».

Pour les urgences, l'accueil téléphonique est assuré uniquement au **05 53 61 07 26**.

**A compter du 09 novembre 2020 et pendant la période de confinement, les horaires du secrétariat de la mairie seront du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.**

A.P.C : L'accueil téléphonique et physique continuera d'être assuré à l'Agence Postale Communale.

La bibliothèque ferme à nouveau ses portes jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020 minimum et s'adaptera ensuite aux prochaines mesures annoncées.

**En raison de la crise sanitaire, le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics.**

**Lors de votre venue, nous vous demandons de veiller au respect des gestes barrières.**

#### Intercommunalité.

Maintien d'un accueil téléphonique des permanences sociales à la CCBDP au 05 53 73 56 20 pour les personnes les plus fragiles et maintien des aides sociales diverses.

Le portage des repas est en effet maintenu et peut être étendu sur demande pendant la période de confinement, toute demande est à effectuer au 05 53 61 32 48.

#### Ecole du RPI.

### PROTOCOLE SANITAIRE :

Port du masque :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.
- Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils informent absolument le directeur de l'école de la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné. (Le nom des personnes demeurera confidentiel).

- Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :
- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes.

Les lieux d'entrées et de sorties de chaque classe sont maintenus afin d'éviter les rassemblements en ces temps particuliers.

Pour limiter le brassage des élèves, seront matérialisées deux zones de cour de récréation, une pour chaque classe.

Les services de garderie, de restauration scolaire et de ramassage scolaire sont maintenus jusqu'à nouvel ordre. Un seul service à la cantine.

### Associations

L'activité de toutes les associations est aussi suspendue.

### **Seniors**

La commune, qui a activé son plan prévention, continue d'assurer le lien social avec ses concitoyens les plus âgés et/ou fragilisés. Au cours du premier confinement, la municipalité a ainsi contacté par téléphone les personnes identifiées, âgées de plus de 75 ans, pour savoir si elles avaient dans leur entourage des individus qui pouvaient leur venir en aide. Pour l'instant, seules quelques-unes ont répondu par la négative, les autres ont donc donné suite à la proposition d'aide qui leur a été faite.

Au total, 82 personnes ont été recensées.

Les élus vont prendre régulièrement contact avec celles et ceux qui sont isolés ou fragilisés pour assurer un suivi des situations problématiques :

Aide aux courses pour les plus âgés et les plus fragiles.

La commune a mis en place, depuis le début de l'année, un service de courses à destination des personnes âgées et/ou fragilisées qui n'ont pas de proches en mesure de les leur faire. Pour bénéficier de ce service, elles peuvent se faire connaître auprès de la mairie, soit par téléphone au 05 53 61 07 26, soit par mail [mairie-lanquais@orange.fr](mailto:mairie-lanquais@orange.fr).

**Sont ainsi concernés les produits alimentaires et les produits de première nécessité, mais également les médicaments à récupérer en pharmacie.**

La commune invite vivement ses concitoyens à respecter les mesures de prévention pour limiter les effets de cette crise sanitaire.

### **ACTION SOLIDAIRE**

**La municipalité cherche des bénévoles afin de venir en aide aux personnes les plus isolées.**

Votre Maire

Michel BLANCHET